

Objet : Processus de gestion de la COVID-19 avec la Santé Publique

Ce communiqué a pour objectif de décrire les différentes étapes du processus administratif lorsque la Santé Publique du Québec communique avec nous en cas de déclaration d'un cas positif à la COVID-19 lors de nos activités.

Enquête de la Santé Publique

Sur la base des informations préliminaires fournies par la personne déclarée positive à la COVID-19, la Santé Publique du Québec communique avec nous afin d'obtenir des informations complémentaires. Les étapes suivantes sont entreprises :

- 1. Enquête de la Santé Publique auprès des principaux intervenants de l'activité afin de déterminer le niveau de risque de contagion.
- 2. Détermination du niveau de risque par la Santé Publique.
- 3. Émission des lettres d'avis de la Santé Publique et transmission à l'administration du Club.
- 4. Prise de contact auprès de l'administration du Club pour obtenir les listes de contact des personnes à risque.

Détermination du niveau de risque

Bien que nous participions à l'enquête et à la collecte d'information, c'est la Santé Publique du Québec qui détermine le niveau de risque en lien avec nos activités. Les principaux critères qui mènent à la décision sont les suivants :

- 1. Activité à l'intérieur versus à l'extérieur
- 2. Temps d'exposition avec la personne positive
- 3. Type d'activité et proximité

Processus administratif du CSOQ

En fonction des consignes transmises par la Santé Publique, les étapes suivantes sont entreprises :

- 1. Transmission des informations des participants à risque à la Santé Publique.
- 2. Envoi courriel des lettres d'avis de la Santé Publique aux participants concernés.

Vos recours

- 1. Si votre enfant était absent lors que l'activité et que vous avez reçu un avis d'isolement, nous en informer par courriel. Nous ferons les démarches auprès de la Santé Publique pour rectifier la situation.
- 2. Si vous jugez que la décision de la Santé Publique indiquée dans l'avis est injustifiée, vous pourrez en discuter lors de l'entretien téléphonique que vous aurez avec eux.